FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION
AIDE A L'ACQUISITION D'UN LOGEMENT EN BAIL RÉEL SOLIDAIRE

Direction de l'Habitat et du Logement
Maison de la Famille Michel Bucher
5, rue Léon Dauer
94340 Villiers-sur-Marne

A retourner par mail uniquement à
location.accession@mairie-villiers94.com

Par délibération n° 2023-04-18 du Conseil Municipal du 11 avril 2023, la Ville met en place à titre expérimental à compter du 15 avril 2023 et jusqu'au 31 décembre 2024, une subvention versée à l'acquéreur d'un logement en bail réel solidaire, d'un montant forfaitaire selon la typologie du logement et versée au moment de la signature de l'acte notarié.

Les bénéficiaires doivent répondre à plusieurs obligations :

- justifier d'une adresse stable sur la commune (depuis au moins 1 an, sur production de l'avis d'imposition N-1) ;
- justifier d'un emploi stable sur la commune (depuis au moins 1 an, sur production du contrat de travail)) ;
- être éligibles au prêt à taux zéro ;
- être primo accédant à la propriété.

Un logement en bail réel solidaire constitue la résidence principale de l'acquéreur.

Les logements concernés par la demande de subvention sont ceux qui font partie d'un programme dont la commercialisation des logements en bail réel solidaire a débuté après le 15 avril 2023. Les réservations auprès des opérateurs doivent avoir lieu pendant la période de réservation de deux mois suivant le lancement de la commercialisation.

□ Madame □ Monsieur

NOM _____ Prénom _____

Adresse :_____

_____

Téléphone fixe : ___/___/___/___ téléphone portable : ___/___/___/___

Adresse mail : _____@_____

Je sollicite une aide à l'acquisition d'un logement en bail réel solidaire de (□ cocher la case correspondante)

□ 2 000€ pour un logement de type 1
□ 3 000€ pour un logement de type 2
□ 5 000€ pour un logement de type 3
□ 7 000€ pour un logement de type 4 et plus

Je joins le contrat de réservation en date du _____ signé pendant la période de pré ventes de deux mois réservée aux Villiérains et personnes qui travaillent à Villiers-sur-Marne.

Pour les personnes domiciliées à Villiers-sur-Marne depuis au moins un an, préciser :
Depuis quelle date :_____

Pour les personnes non domiciliées à Villiers-sur-Marne, mais y travaillant depuis au moins un an préciser :
Adresse du lieu de travail à Villiers-sur-Marne : _____
Date d'embauche :_____

Les demandes de subvention seront enregistrées par ordre d'arrivée et attribuées dans la limite des fonds disponibles.
Après instruction de la demande et avis favorable, la Ville remettra une attestation de délivrance de l'aide financière à l'acquisition d'un logement en BRS afin de permettre à l'acquéreur de s'en prévaloir le cas échéant auprès des établissements bancaires. La somme sera versée uniquement sur appel de fonds par un notaire à la signature de l'acte authentique.

En cas de refus à la demande de subvention, le demandeur recevra un courrier mentionnant le motif du refus.

Je , soussigné Monsieur, Madame _____ certifie l'exactitude des renseignements communiqués.

DATE : _____ SIGNATURE : _____

Je joins à ma demande :

□ une copie d'un justificatif d'identité (carte nationale d'identité, passeport français, titre de séjour en cours de validité)

□ une copie de mon contrat de réservation d'un logement en bail réel solidaire situé à Villiers-sur-Marne

Selon ma situation :

□ copie de mon avis d'imposition sur les revenus de l'année N-1 justifiant de mon adresse à Villiers-sur-Marne

□ copie de mon contrat de travail indiquant que je travaille à Villiers-sur-Marne depuis au moins un an ;

En cas de fausse déclaration, la Ville se réserve le droit de refuser l'attribution de l'aide ou d'en exiger le remboursement et pourra déposer plainte.

Les demandes sont instruites par ordre d'arrivée et l'aide attribuée dans la limite des fonds disponibles.

Les données à caractère personnel ainsi collectées font l'objet d'un traitement dont le responsable est le Maire de Villiers-sur-Marne. Ce traitement de données personnelles a pour fondement le consentement des personnes concernées et permet aux services municipaux d'instruire votre demande de subvention pour l'acquisition d'un logement en bail réel solidaire. Vous pouvez accéder aux données et obtenir une copie des données vous concernant, vous opposer au traitement de ces données, les faire rectifier ou les faire effacer. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits sur vos données ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL en ligne ou par voie postale.